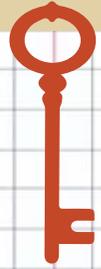


Pour aller plus loin



Saint-Jean-aux-Amognes a pris en 1466 le nom du saint-patron de la paroisse et s'est appelée Saint-Jean-de-Lichy, puis, par la suite, Saint-Jean-aux-Amognes. Son église des XII^e et XIII^e siècles, accolée de deux chapelles des XVI^e et XIX^e, est coiffée d'un clocher carré roman à baies géminées. Son retable est classé (annonciation), et l'on peut voir une statue en pierre Sainte-Agathe du XV^e siècle.

Le château de Sury, construit vers 1640, a appartenu à Flamen d'Ossigny, ancêtre de l'ancien propriétaire. Celui-ci devint Maire de Saint-Jean en 1804.

Aux Ravaujis, une croix de mission fut implantée en bordure de route en 1896, sur laquelle on peut encore lire des ex-voto.

Saint-Jean est composée de plusieurs hameaux et quelques fermes isolées, qui pratiquent l'élevage, mais aussi la culture qui a pris une place importante par rapport à celui-ci.

La commune est traversée par plusieurs ruisseaux dont celui des Forges. Des sources alimentent les lavoirs.

La balade vous invite à découvrir à travers champs, ces petits coins d'eau fraîche et son magnifique château de Sury.

Conseils pratiques



Prévoyez de bonnes chaussures de marche, de quoi manger, de quoi boire et de quoi vous protéger du froid, de la pluie et du soleil.

Situés sur un site classé Natura 2000, ces chemins traversent des espaces naturels d'une grande richesse mais fragiles ainsi que des propriétés privées, des cultures, des élevages et des exploitations forestières qui n'aspirent qu'à la tranquillité et au respect.

Aussi, à nous d'être des invités discrets en :

- ramassant les restes de notre pique-nique et autres déchets
- tenant notre chien en laisse
- ne faisant pas de feu
- restant sur le sentier balisé

La chasse est une activité très pratiquée de septembre à février sur le domaine forestier des Amognes. Pendant cette période, il est plus prudent de respecter les consignes de sécurité (tenues voyantes...) et de rester sur les sentiers balisés, connus des chasseurs.

Cette balade vous a plu ?

D'autres balades sont aménagées par la Communauté de Communes des Amognes. Vous pouvez télécharger toutes les fiches sur www.cc-amognes.fr ou acheter le livret complet de 14 fiches auprès de la Communauté de Communes des Amognes.

Numéros utiles

Secours : 18 ou 112

Si vous rencontrez des anomalies sur votre passage (erreur ou absence de balisage, décharges sauvages, dégradations, impraticabilité...)
Contactez nous au : 03 86 58 46 22

Balade au Pays des Amognes

Saint-Jean-aux-Amognes



MOULIN ET CHÂTEAU
11 - Parcours moyen

11 - MOULIN ET CHÂTEAU

 **Balisage jaune**

 **11,8 km – 3h30**

 **Départ : église**

1 Prendre la D 26 en direction de Saint-Benin-d'Ozy et après 100 m, tourner sur le chemin à droite. Atteindre l'orée d'un bois, monter à la combe et tourner à droite le long de ce bois. Aller à la route.

2 La prendre à gauche et, dans le virage, face à la ferme du Domaine Neuf, s'engager sur le chemin à droite. Après 600 m tourner sur le chemin qui part à droite jusqu'à la route, la suivre vers la droite. A la patte d'oie, continuer à gauche direction la Taillotte jusqu'à rejoindre la D 958. La suivre pendant 200 m à droite.

3 S'engager sur le premier chemin à gauche, suivre le long du bois. Traverser la D 26 puis la D 958.

4 Suivre la route tout droit et traverser le hameau de Sury. Poursuivre encore la D 104 jusqu'à l'angle d'un petit bois et s'engager à droite sur la route de Séjean. Dans le virage du hameau, tourner à droite. Passer le Moulin au clair et retrouver la D 26.

5 Prendre à droite pour retour au bourg de Saint-Jean-aux-Amognes.

Le paysage amognard avec sa succession de forêts, prairies, haies et bosquets est particulièrement propice aux chauves-souris. Nombre d'entre elles utilisent, les fermes, les châteaux, les caves ou les greniers pour se reproduire ou hiverner.

Plus d'info

Retrouvez toutes les solutions d'hébergement, de restauration et les points de vente de produits locaux à proximité de cet itinéraire sur www.cc-amognes.fr

À voir

Château de Sury (privé)
Église
Ancienne gare du Tacot

